

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 12 (1997)
Heft: 2

Artikel: Introduction à la journée
Autor: Coutaz, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION À LA JOURNÉE

Par Gilbert Coutaz, Directeur des Archives cantonales vaudoises

Il faut le reconnaître d'emblée, ce sont les restaurateurs qui ont permis aux responsables des institutions de la mémoire de prendre conscience de l'ampleur des défis de la conservation et de la restauration; ce sont les restaurateurs qui ont préparé le terrain de la sensibilisation à ces problèmes et qui ont donné les premiers éléments de réponse. Le phénomène de prise de conscience générale a démarré véritablement, il y a un peu plus d'une douzaine d'années, quand les bibliothèques, les dépôts d'archives, les musées et les écoles professionnelles ont commencé à intégrer dans leurs préoccupations celles liées à la conservation et à la restauration. Il s'agit de rendre hommage ici, sur le plan de la Suisse romande, à l'action inlassable et systématique de M. Andrea Giovannini qui s'est exprimé devant de nombreux auditoires, faits de professionnels des métiers de l'information et de diverses catégories professionnelles comme les papetiers ou les enseignants. Il a été à l'origine de beaucoup d'initiatives, en particulier celle qui, pour l'heure, paraît la plus achevée, la publication d'un ouvrage de référence *De tutela librorum*. Par son travail, il a facilité, mieux, il a démocratisé l'accès aux informations sur la conservation et la restauration. Son collègue, une sorte d'alter ego pour la Suisse alémanique, M. Martin Strelbel, l'a suivi dans les actions pédagogiques et éditoriales. Pour être complet, il faut également signaler les premières prises de position en la matière de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, qui, sous l'impulsion de M. Louis-Daniel Perret et de M. Hubert Villard, ont posé dès 1986-1987 les termes d'une approche globale des problèmes de la conservation et de la restauration. Je n'insisterai pas sur l'importance du programme de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, qui va bien au-delà de l'institution. M. Villard aura l'occasion d'en donner un large écho dans sa conférence.

Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour constater qu'une prise de conscience des défis de la conservation dépasse largement les cercles professionnels; tout le monde est unanime à reconnaître l'extension considérable des domaines de la restauration, leurs spécificités et leurs contraintes déontologiques. Mais, au-delà de ces acquis et des convergences d'opinions, il faut bien convenir que la mise en œuvre des moyens et des politiques en matière de conservation et de restauration incombent, plus qu'aux restaurateurs, aux responsables des institutions, qui doivent les initier, les justifier, les défendre et les consolider.

Les difficultés financières du moment constituent à l'évidence de gros handicaps dans le lancement des politiques ou leur poursuite; mais elles ne doivent pas pour autant être des alibis tout trouvés pour ne rien entreprendre ou pour ne pas rechercher des fronts communs dans la mise en place de stratégies.

Les responsables des institutions de la conservation sont confrontés moins à la compréhension des enjeux de la restauration ou des solutions techniques qu'aux exigences de la mise en œuvre des politiques en matière de restauration. Les masses financières que commandent les masses documentaires à restaurer et les budgets spécifiques qu'impliquent les équipements

particuliers et les procédures en matière de restauration sont des défis bien plus considérables que les savoirs en matière de restauration.

En choisissant quatre conférenciers aux propos contrastés, aux situations de responsabilités dissemblables et aux expériences en matière conservatoire disparates, nous tentons, M. Frey et moi, de faire apparaître des enseignements complémentaires, peut-être atypiques, car novateurs, certainement stimulants. Les principes suivants ont guidé nos réflexions:

- la restauration est une étape de la conservation; elle n'est pas une étape isolée ou exclusive, mais s'inscrit dans une chaîne complexe d'intérêts qui va de la collecte au classement, de la mise à disposition à la mise en valeur. Il faut absolument concevoir la restauration dans une approche générale et globale pour lui donner son poids naturel et l'estimer à sa juste place. De plus, la restauration est une approche possible de la préservation du document. Des solutions alternatives peuvent être choisies: la reproduction photographique, la copie sur de nouveaux supports, le microfilmage, la numérisation ou digitalisation des documents ou des imprimés peuvent s'imposer comme des mesures de ménagement et de protection de l'original; leur défaut, selon les buts à atteindre, c'est qu'elles ne constituent point des interventions directes sur l'original. Quelle que soit la solution préconisée – elle entraînera inévitablement des choix –, la restauration doit pouvoir s'allier ou se combiner avec les autres fonctions de la conservation. C'est pourquoi, les moyens financiers à dégager pour la restauration doivent être proportionnés aux objectifs généraux et nécessairement entremêlés de la conservation et de la communication; ils ne doivent pas appauvrir les étapes antérieures ni subséquentes de la conservation. M. Papilloud aura l'occasion d'illustrer mes constats.

- deuxième principe: il est impératif que la restauration, pour être légitimée et correctement située, doit découlter à la fois d'une politique d'évaluation complète et approfondie des conditions d'accueil des documents ou des imprimés et d'un bilan de conservation des objets, des documents ou des imprimés. La restauration s'insère non seulement dans un environnement de la conservation, c'est une banalité de l'affirmer; elle s'intègre aussi et surtout dans un environnement économique, financier et de gestion générale d'institution.

- troisième nature de réflexions: la restauration exige des solutions qui échappent à des stratégies exclusivement institutionnelles, repliées sur elles-mêmes. Certes, les bilans sanitaires ou les états cliniques des fonds d'archives ou des collections d'imprimés relèvent fondamentalement des responsables des institutions, les prises de décision leur incombent de fait. Par contre, une fois que les constats sont opérés, il est difficile aux responsables d'institution d'évoluer seuls et à partir exclusivement des moyens techniques dont dispose leur institution. L'ampleur des problèmes à résoudre, la variété des situations à affronter, les difficultés techniques à surmonter les obligent inévitablement à

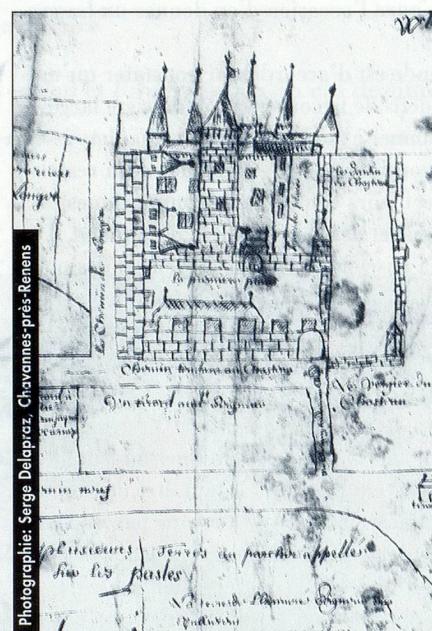
inscrire leurs démarches dans des approches reconnues par plusieurs institutions et à s'appuyer sur des savoirs ou des moyens techniques extérieurs à leur institution. C'est pourquoi, il est indispensable que des politiques nationale, cantonale ou régionale de restauration s'affirment, servent d'appui aux institutions qui doivent développer un discours et s'affirmer à travers des résolutions. En ce sens, il est bienvenu de constater que des politiques nationales de désacidification de masse se mettent en place sous l'impulsion de la Bibliothèque nationale et des Archives fédérales; il est judicieux que des principes émis par une bibliothèque puissent être repris par d'autres institutions; il est souhaitable que des initiatives d'ouvrir un marché commun d'achat de papiers et de cartons non acides puissent être soutenues et être répétées en dehors de la Suisse romande. C'est ma conviction, il faut plaider pour des politiques concrètes, des rapprochements et des mises en commun, non pas en confondant les institutions et en les subordonnant l'une à l'autre, ni en accaparant à son profit les initiatives. Je crois qu'il est préférable de soutenir l'idée des réseaux d'intérêts et du partage de banques de données que d'envisager des visions centralisatrices et unitaires.

Si l'on veut que tout cela se mette en place, il faut disposer de tribunes pour permettre les échanges. Les associations professionnelles, les organismes comme SIGEGS, les institutions à vocation nationale, les structures à tous les niveaux de la protection des biens culturels et de la culture sont des lieux où peuvent se débattre, se forger et se concrétiser des visions d'ensemble. Deux conditions préalables doivent être cependant réunies: quitter les atavismes professionnels qui fixent les responsables sur leur institution et sur leurs besoins immédiats; disposer d'organes de liaison et de coordination forts et solidaires. Une géographie des savoirs et une carte des ateliers avec leurs spécificités doivent être dressées sans retard; des plans d'intervention en cas de catastrophe doivent être établis et être communiqués à tous les partenaires. Certes, le travail d'inventaire des besoins et des moyens a déjà commencé; mais j'ai la conviction qu'il y a des redondances dans les approches, et des cloisonnements encore trop forts en raison d'éloignements géographiques, de critères linguistiques et de mentalités. Le fédéralisme impose des rythmes lents, disperse les forces, engendre souvent des méfiances lourdes entre les intervenants et empêche la plupart du temps la bonne circulation des dossiers entre les autorités. La restauration, comme d'autres dossiers tels que les supports informatiques d'archives, les archives audiovisuelles, est un dossier transversal dans les réflexions à mener; il a par définition une résonance nationale, il exige des réponses et des moyens estimés d'un point de vue large, autre que fondamentalement sectoriel et institutionnel. C'est pourquoi, je ne peux appeler que de mes vœux que des programmes de recherches se mettent en place dans le cadre du fonds national suisse de la recherche scientifique sur la pérennité des supports. L'exposé de M. Frey démontrera une approche qui va dans le sens de ce que j'ai affirmé: il propose la mise en place d'un centre national de traitement des plans et des cartes, à Lausanne.

Pour terminer, je souhaiterais souligner dans le débat d'aujourd'hui l'ambiguïté qui peut apparaître entre les termes de la restauration des données. Avec la généralisation des techniques

informatiques, on pratique de plus en plus la migration ou le transfert de données sur de nouveaux supports. La restauration nous enseigne le respect à la source originale, la permanence des informations. Comment dorénavant concilier cette frénésie obligée ou délibérée de tout faire passer sur de nouveaux supports, et de faire disparaître les anciens? Quelle éthique doit prévaloir aujourd'hui où l'informatique impose et permet toutes sortes de manipulations, d'interprétations, au risque de ne plus savoir ce que l'on définit par le mot original? L'informatique génère des confusions de termes: on parle abusivement d'archivage de données, alors qu'il vaudrait mieux s'en tenir modestement à sauvegarde de données. Les rapides développements technologiques, leurs avantages et leurs contraintes ne vont-ils pas aussi amener sur le marché de nouveaux restaurateurs, les restaurateurs des données enfermées sur des supports ou dans des systèmes informatiques? Le poids financier risque d'être donné à ces restaurateurs et non plus aux restaurateurs des supports traditionnels des informations. Si je porte ce constat, c'est que j'ai comme l'impression que la restauration traditionnelle risque d'être marginalisée par les nouveaux défis de la restauration informatique. Il faut que les responsables d'institution veillent à ne pas alimenter ce glissement des fonctions et continuent de distinguer correctement les missions. Il y a une éthique des interventions, il y a des critères à préserver. Ce que l'on n'accepte pas avec les objets, les documents et les imprimés, il faudra voir dans quelle mesure la banalisation des supports ne bouleverse pas les règles du jeu, ne débouche pas sur une recomposition des approches et n'accrédite pas des discours purement utilitaristes et d'exploitation au dépens du respect des sources. Je laisserai au professeur Jaoudé le soin de confirmer ou non mes constats avec son exposé sur les nouveaux supports.

Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises et membre du comité de SIGEGS, rue de la Mouline 32, 1022 Chavannes-près-Renens



La plus ancienne représentation du premier château de Vuillierens, 1684/1685 (Abraham Dubois), découverte en août 1996, par les Archives cantonales vaudoises, dans la reliure du registre du Conseil de la commune de Vuillierens, ACVuillierens, A 1, 1676-1689.
Le document original est désormais conservé aux Archives cantonales vaudoises (ACV, GC 1187/2).